



BULLETIN D'INSCRIPTION
 Lire les conditions générales d'inscription

FORMATION FORMATEURS SST

OUI	NON	COUT
OUI	NON	

MAC FORMATEUR SST

DATES		
LA FORMATION EST ELLE REALISEE DANS LE CADRE D'UN COMPTE PERSONNEL DE FORMATION ?	OUI	NON

IMPORTANT : la participation aux stages de formateurs SST comporte des pré-requis obligatoires figurant sur le programme de formation

LE PARTICIPANT

MR	Mme	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
ADRESSE PERSONNELLE				
TELEPHONE		FONCTION DANS L'ENTREPRISE		
MAIL				

Je déclare avoir pris connaissance des pré-requis obligatoires et des conditions d'inscription

L'ENTREPRISE ou L'ORGANISME INSCRIVANT LE PARTICIPANT

RAISON SOCIALE		SIRET		
RESPONSABLE DE LA FORMATION :				
MR	Mme			
MAIL		TELEPHONE		
PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER D'INSCRIPTION (convocation, attestation...) : si différent				
MR	Mme			
MAIL		TELEPHONE		

LA FACTURATION, stagiaire, entreprise ou organisme à facturer

ADRESSE				
Si tout ou partie du règlement est effectué par un OPCA ou autre financeur : (nom et adresse)				
PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER :				
MR	Mme			
MAIL		TELEPHONE		



Toutes les rubriques de ce bulletin doivent être renseignées. Les bulletins incomplets retardent la saisie et le traitement de la demande d'inscription. Les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique ; elles ont pour seul destinataire le département formation de « TREMAT FORMATION » et sont utilisées aux seules fins de « gestion de stage ».

Le responsable demandeur de l'inscription déclare avoir pris connaissance des « Conditions Générales d'inscription » qui figurent au verso du présent bulletin et les accepter sans réserve. Ce bulletin d'inscription vaut bon de commande.

Date, signature & cachet de l'entreprise
(pour les formations prise en charge par l'entreprise)

Date & signature du stagiaire
(pour les inscriptions à titre individuel)



CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION « TREMAT FORMATION »

- L'organisme de formation** : « TREMAT FORMATION » est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 82 69 11302 69 auprès de la DIRECCTE Rhône Alpes (Les stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L.6313-1 du Code du Travail).
- Inscriptions** : Les demandes d'inscription sont effectuées par mail, par fax ou par courrier en retournant le bulletin d'inscription dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées et si les pré-requis sont satisfaisants au moment de l'inscription (joindre les justificatifs). Aucune dérogation ne sera accordée. Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées. Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise et ou de l'organisme vaut, pour « TREMAT FORMATION », ordre de commande ; il peut être accompagné d'un bon de commande de l'entreprise ou de l'organisme.
- Confirmation d'inscription** : Après enregistrement d'une demande d'inscription, un e-mail est adressé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur soit pour confirmer l'inscription, informer de la mise en liste d'attente ou soit pour l'informer que le stage est complet.
- Convocation et programme** : Avant le début du stage, un e-mail contenant la convocation et le programme est envoyé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur qui se charge de les transmettre au stagiaire concerné.
- Respect du droit d'auteur** : En s'inscrivant à un stage « TREMAT FORMATION», le participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis.
- Coût** : Le cout est indiqué sur la proposition et la convention : il concerne les frais pédagogiques plus les frais de restauration du midi, à l'exclusion de tout frais d'hébergement. Il s'agit d'un coût net (« TREMAT FORMATION» est exonéré de TVA). Le maintien du salaire et les frais de transport sont à la charge des entreprises.
- Facturation – Convention – Contrat – Attestation de présence** : Toute formation fait l'objet d'une convention de formation. « TREMAT FORMATION» accepte de signer les conventions types de formation qui lui sont présentées par les entreprises ou organismes. A l'issue du stage, « TREMAT FORMATION» envoie, à l'entreprise ou à l'organisme facturable une facture du montant du coût pédagogique, une copie de la feuille d'émargement, la feuille d'évaluation du stage et un exemplaire de l'attestation de formation remis au stagiaire.

Dans le cas d'une inscription à titre individuelle, le candidat devra nous retourner sa convention datée et signée. Passé un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, et au plus tard 15 jours avant le début de la formation, il devra nous faire parvenir le règlement par chèque bancaire ou virement bancaire à l'ordre de « TREMAT FORMATION» afin que son inscription soit effective. « TREMAT FORMATION» lui adressera en retour une facture acquittée. Une attestation de présence est délivrée à l'organisme collecteur qui en fait la demande.

- Evaluation** : A l'issue de la formation, « TREMAT FORMATION» délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.



9. **Paiement** : Le paiement s'effectue par chèque bancaire ou virement bancaire à l'ordre de « TREMAT FORMATION».

Tout retard de paiement entraîne, outre des intérêts de retards, l'application d'une pénalité pour frais de recouvrement de 40 € (non soumis à TVA).

10. **Désistement - Absence - Abandon**

En cas de désistement plus de 4 semaines, avant le début du stage, « TREMAT FORMATION» ne facture pas. En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début du stage, « TREMAT FORMATION» facture à l'entreprise ou à l'organisme 30 % du montant du coût pédagogique. En cas d'absence d'un stagiaire, sans remplacement par une autre personne du même profil, de son entreprise ou de son organisme, « TREMAT FORMATION» facture la totalité du coût pédagogique ; il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

11. **Annulation du stage - Report** : « TREMAT FORMATION» se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant. « TREMAT FORMATION» se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

12. **Hébergement - Restauration** : «TREMAT FORMATION» ne prend en charge que la restauration des stagiaires durant la pause de midi mais en aucun cas l'hébergement de celui-ci.